



# Bruges

Le 30/06/2026

**DEC-2026-77**

PTO/Centre Juridique/KB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260630-DEC-2026-77-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Publication : 02/07/2026

## DÉCISION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°2026-PERM-84 en date du 9 avril 2026, reçu en Préfecture de la Gironde le 21 avril 2026, portant délégation de fonction à Pierre CHAMOULEAU, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bruges a sollicité l'Unité Locale des Portes Océanes de l'association La Croix Rouge française, représentée par sa Directrice locale de l'Urgence et du Secourisme, Juliette ALLAMIGEON, domiciliée Rue des Treytins 33320 Eysines, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du Repas Républicain du 13 juillet 2026,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** avec l'association La Croix Rouge française - Unité Locale des Portes Océanes (SIRET 775 672 272 22029), un contrat de prestations ayant pour objet la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du Repas Républicain le 13 juillet 2026 au centre-ville de Bruges (33520),
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **497,82€ TTC** (non-assujetti à TVA),
- **De prendre en charge** directement les repas des secouristes présents le 13 juillet 2026.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

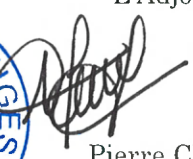
Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



  
Pierre CHAMOULEAU